

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
24 JUINI 2015

DATE d'AFFICHAGE  
03 JUILLET 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 35

L'an deux mille quinze,  
le 30 juin à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Corail de Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. André PAJOLEC**

**M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à M. Patrick BEILLON**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Jo BROHAN**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°104-2015 – ACHATS - PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES VOIRIES  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE, DES PARCS D'ACTIVITES ET DU PARC IMMOBILIER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. Patrick BEILLON, Vice-Président en charge des Travaux, expose au Conseil Communautaire les éléments relatifs à la consultation qui a été lancée pour la réalisation de travaux sur les voiries d'intérêt communautaire, des parcs d'activités et du parc immobilier de la Communauté de Communes.

Ce nouveau marché est un marché à bons de commande avec un montant maximum de 1 800 000,00 € HT passé en procédure adaptée ouverte et conclu pour une durée de 4 ans. Il repose sur des prix unitaires. Ce marché est passé en groupement de commandes avec la commune de BILLIERS jusqu'au 31 décembre 2016.

Les offres des différents candidats, récapitulées en annexe, ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 70 %
- Valeur technique dans laquelle ont analysée les moyens humains et matériels ainsi que l'expérience des candidats : 30 %

La société CHARIER TP de THEIX est la mieux-disante.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

